

colorchecker CLASSIC



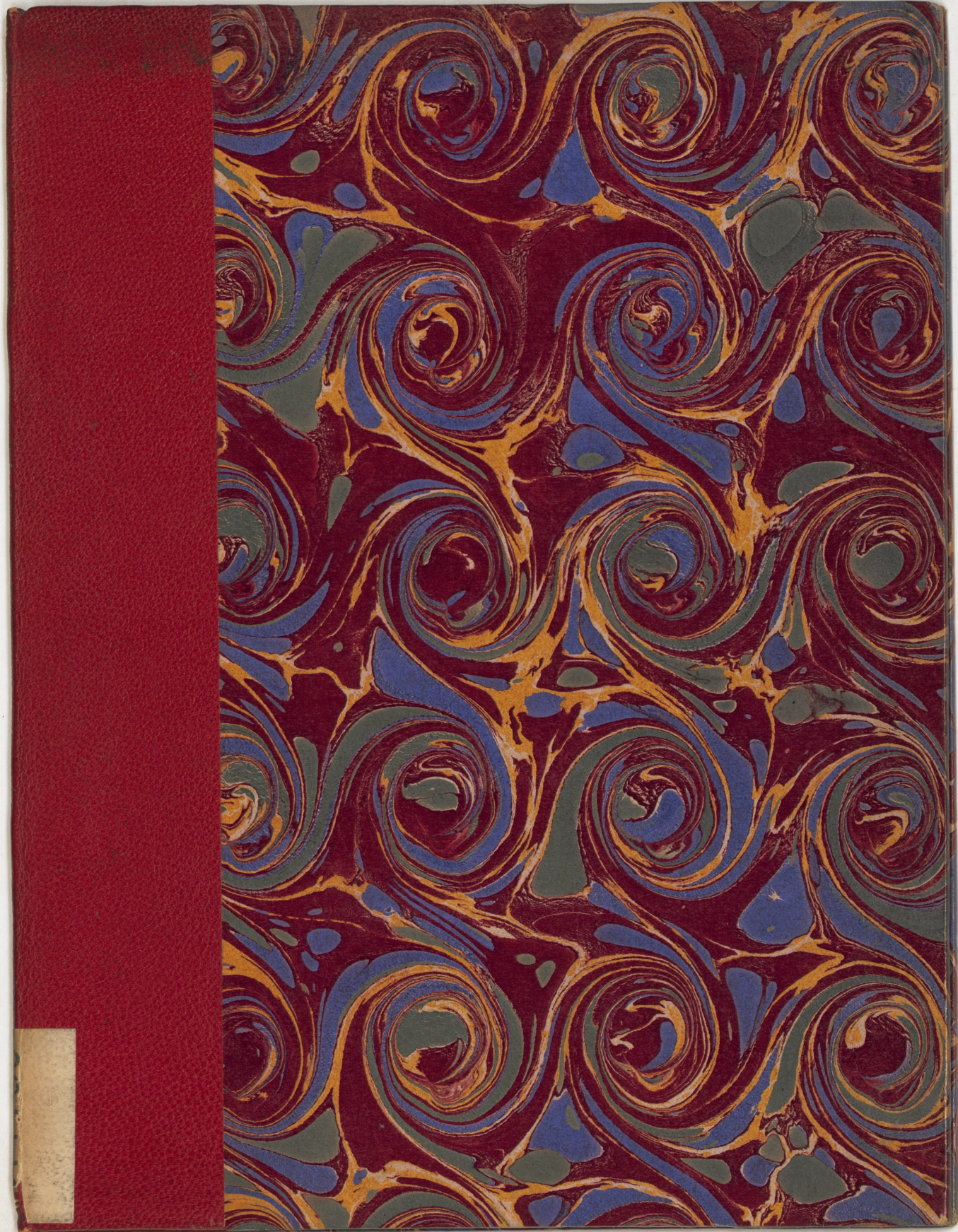
0 cm 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20

x-rite

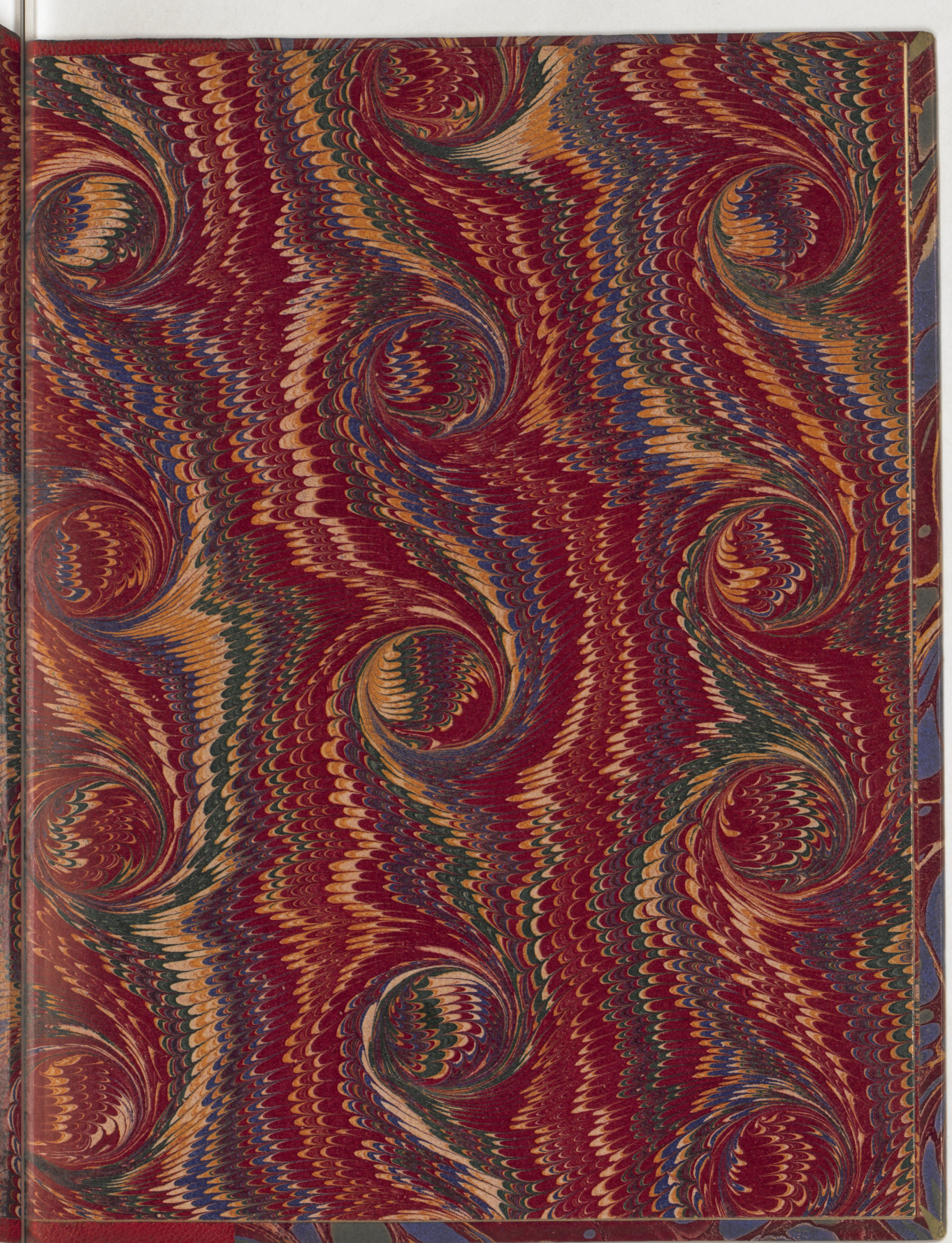
mm

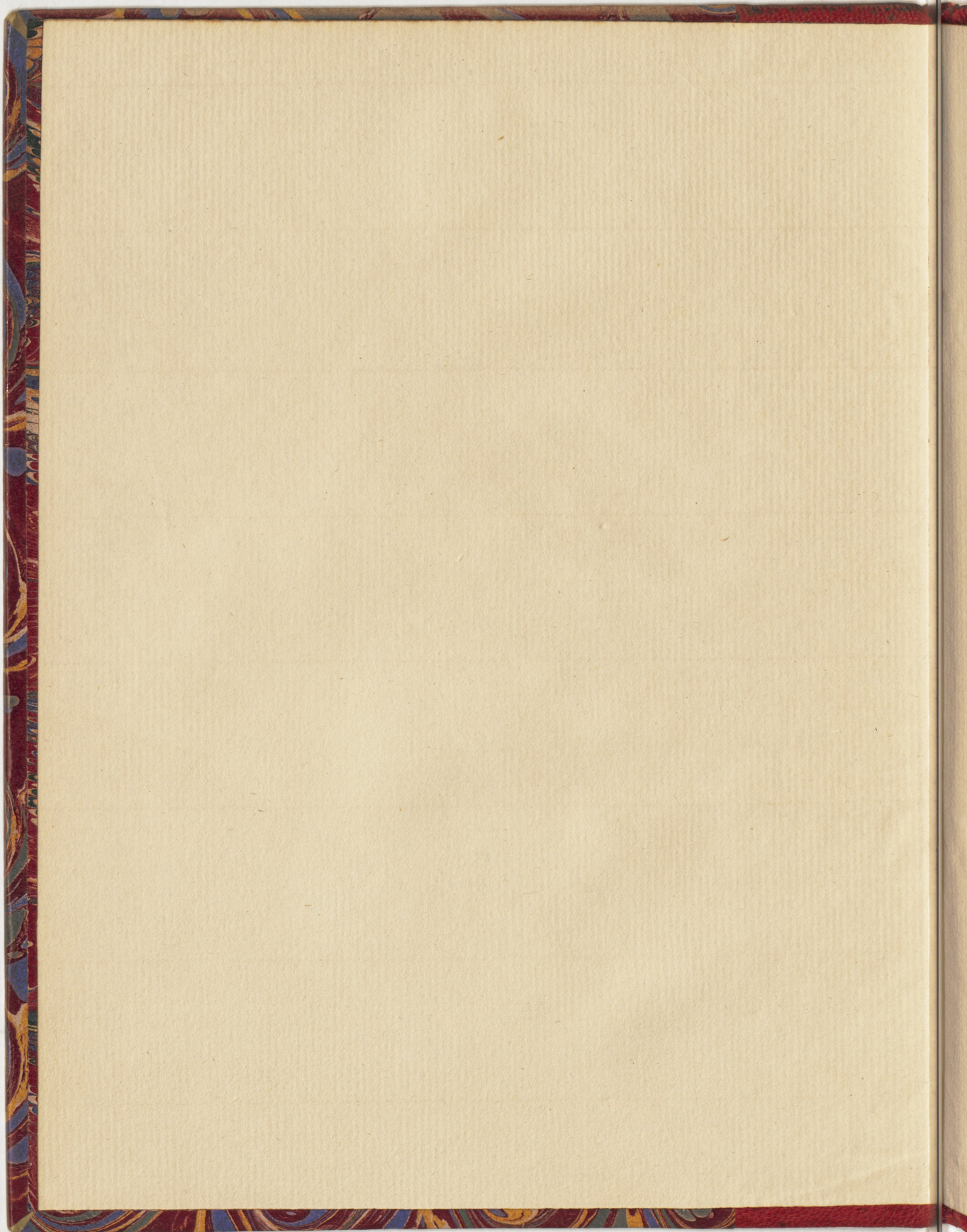
WILLIAMS

WILLIAMS AND COMPANY
BOOKSELLERS AND STATIONERS
100 NASSAU ST. N.Y.C.
16592





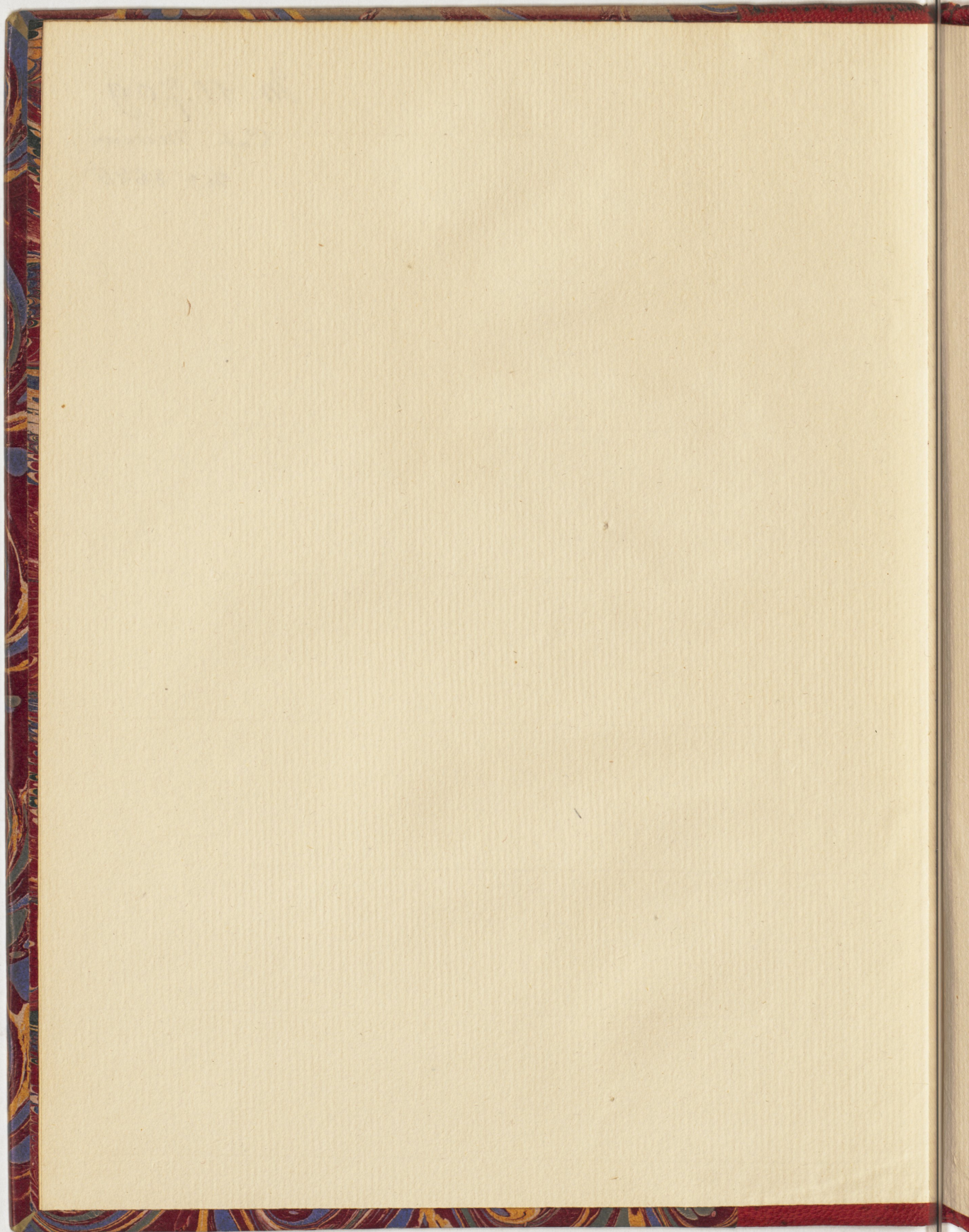




M. 11.709.

Cat. Moreau,

n° 2625.





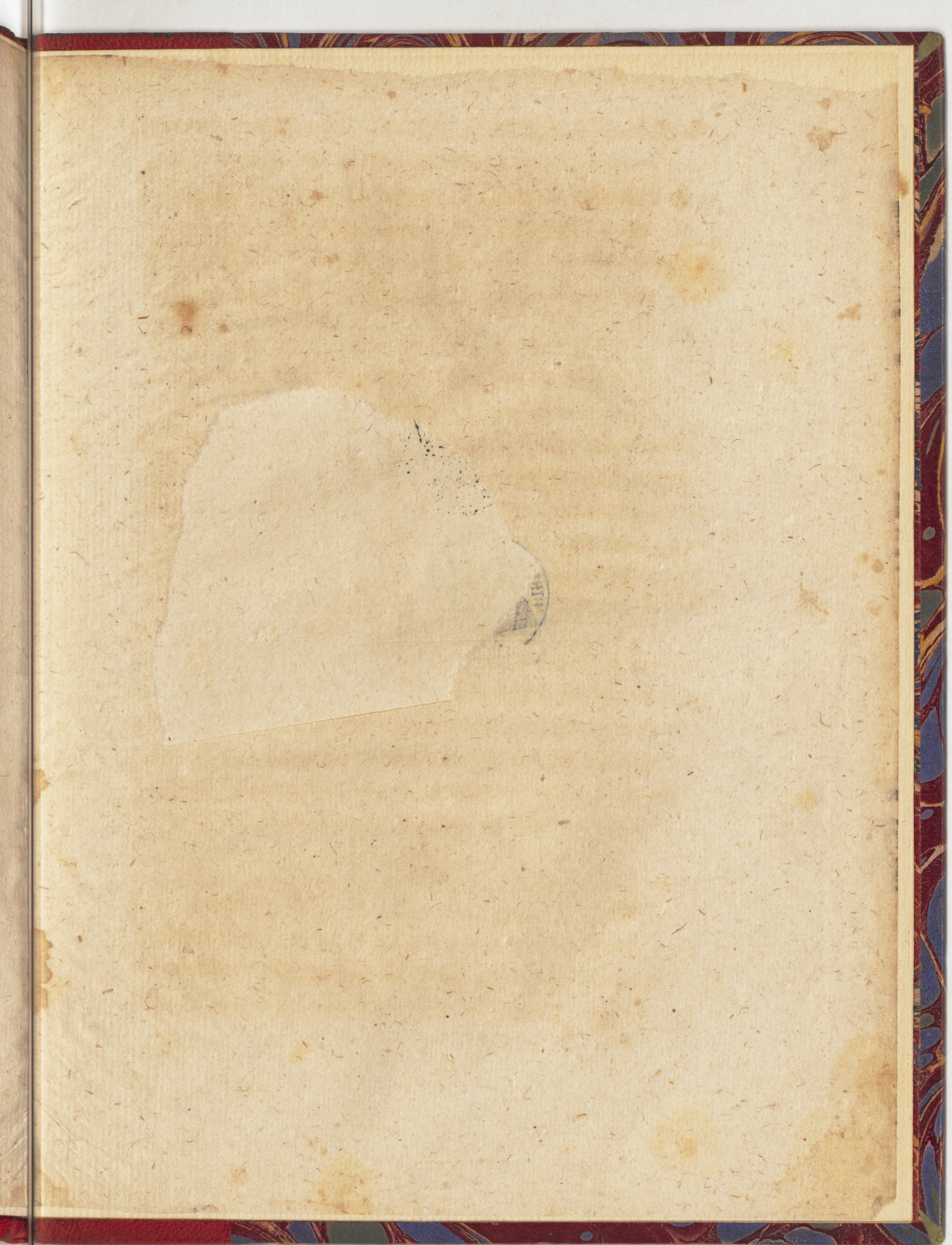
L'ORDRE DV ROY,
enuoyé aux Villes pour le passage
du Cardinal Mazarin.



DE PAR LE ROY.

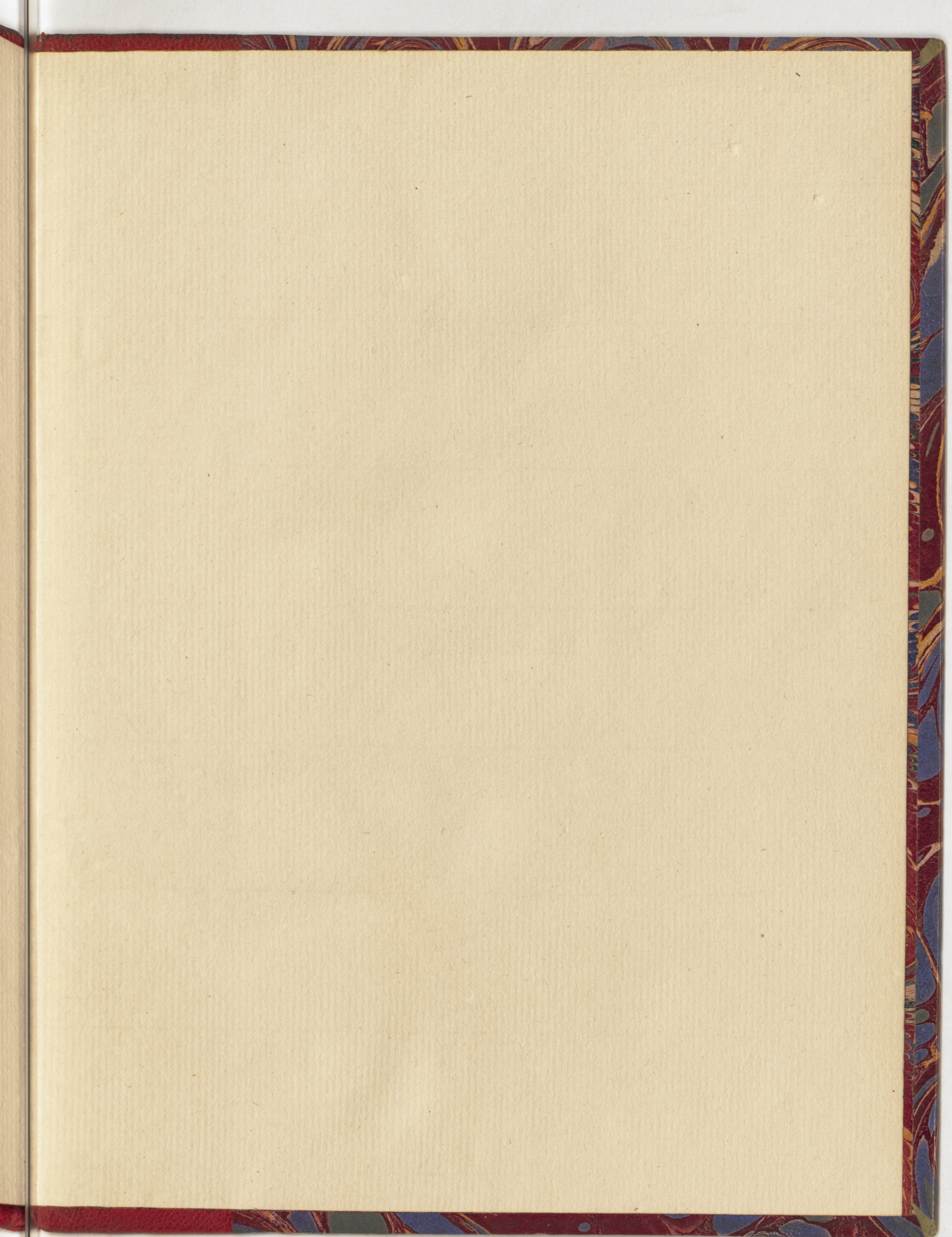
SA Majesté ayant auis que Monsieur le Cardinal Mazarin s'aduançe par deça, suiuant la permission & les ordres qu'il en a eus de sa Majesté, avec vn corps d'armée considerable, qu'il a leué & mis ensemble par ses soins, son credit & affection pour le seruice de sa Majesté, & avec beaucoup de despense, & qu'il marche incessamment vers la riuere de Loire, pour s'aduançer par deça, & amener ladite armée à sa Majesté, pour la seruir dans les occasions presentes. Sa Majesté, ordonne & enjoint tres expressément à tous Gouverneurs & Lieutenans generaux en ses Prouinces, & Gouverneurs particuliers de ses villes & places, estans sur la riuere de Loire, & autres où il voudra passer, Maires & Escheuins d'icelles, & à tous ses Officiers & sujets de donner leur & libre passage & logement, tant à la personne dudit sieur Cardinal, qu'à toutes les troupes, tant de cheual que de pied, Françoises & Estrangers, ensemble à l'Artillerie, au bagage & esquipage

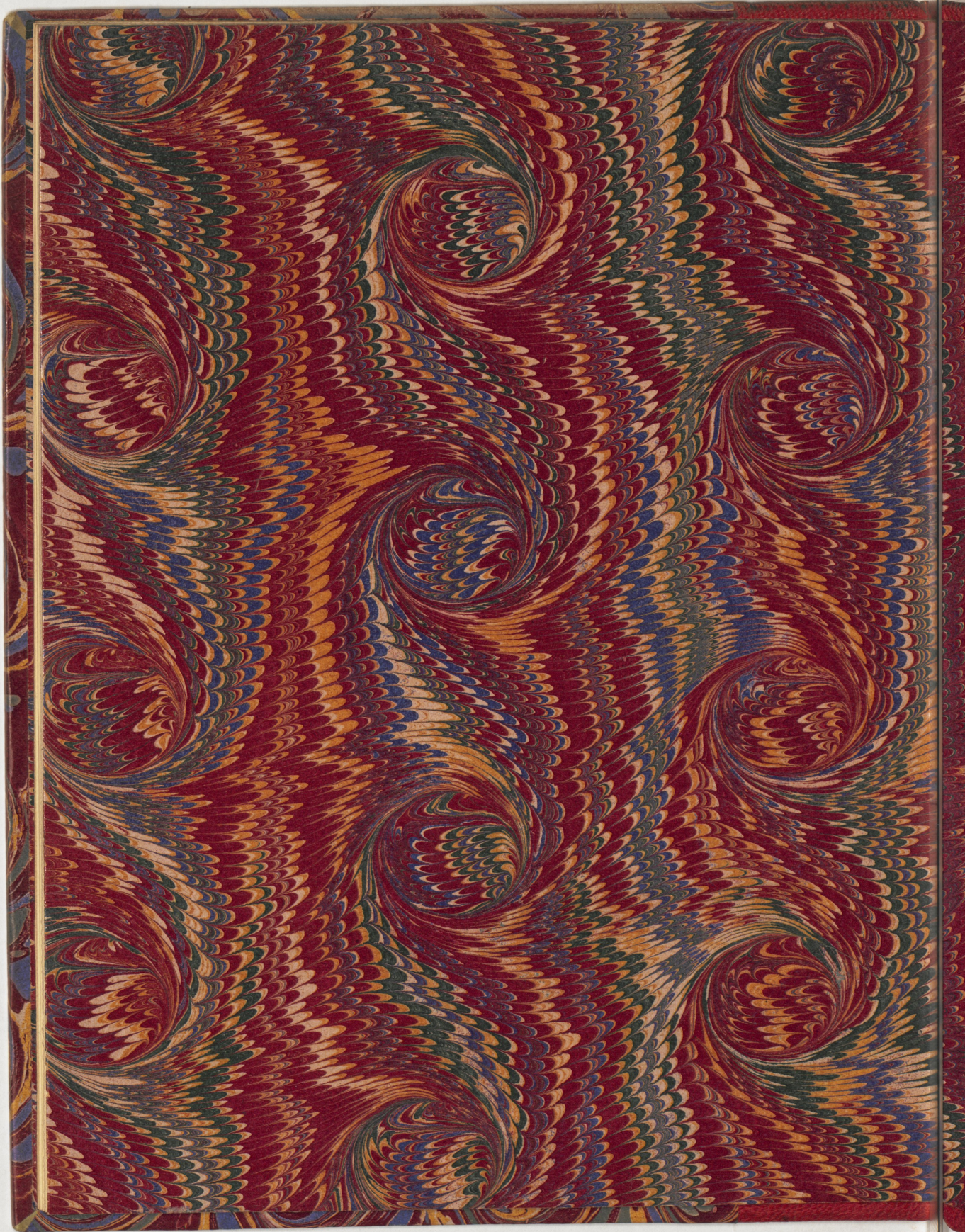
estans à la suite de ladite Armée, sans y apporter ny
souffrir qu'il y soit apporté aucun delay ny difficulté,
pour quelque cause & occasion & sous quelque pre-
texte que ce puisse estre: Et en outre de l'assister &
faire assister de tout ce qu'ils sera en leur pouuoir,
pour la facilité, seureté & aduancement de la mar-
che de ladite armée, à peine de desobeissance, &
sans qu'il soit besoin d'autre ordre plus exprez, ny
de commandement plus particulier à chacun d'eux
que celuy porté par la presente. Voulant qu'aux
coppies d'icelle collationnées par l'un des Conseil-
lers Secretaires de sa Majesté, ou sous seel Royal, foy
soit adjoustée comme à l'original. Fait à Poictiers le
vnzième iour de Ianuier mil six cens cinquante-
deux. Signé, LOUIS. Et plus bas le TELLIER,
scellé du petit Sceau en cire rouge.

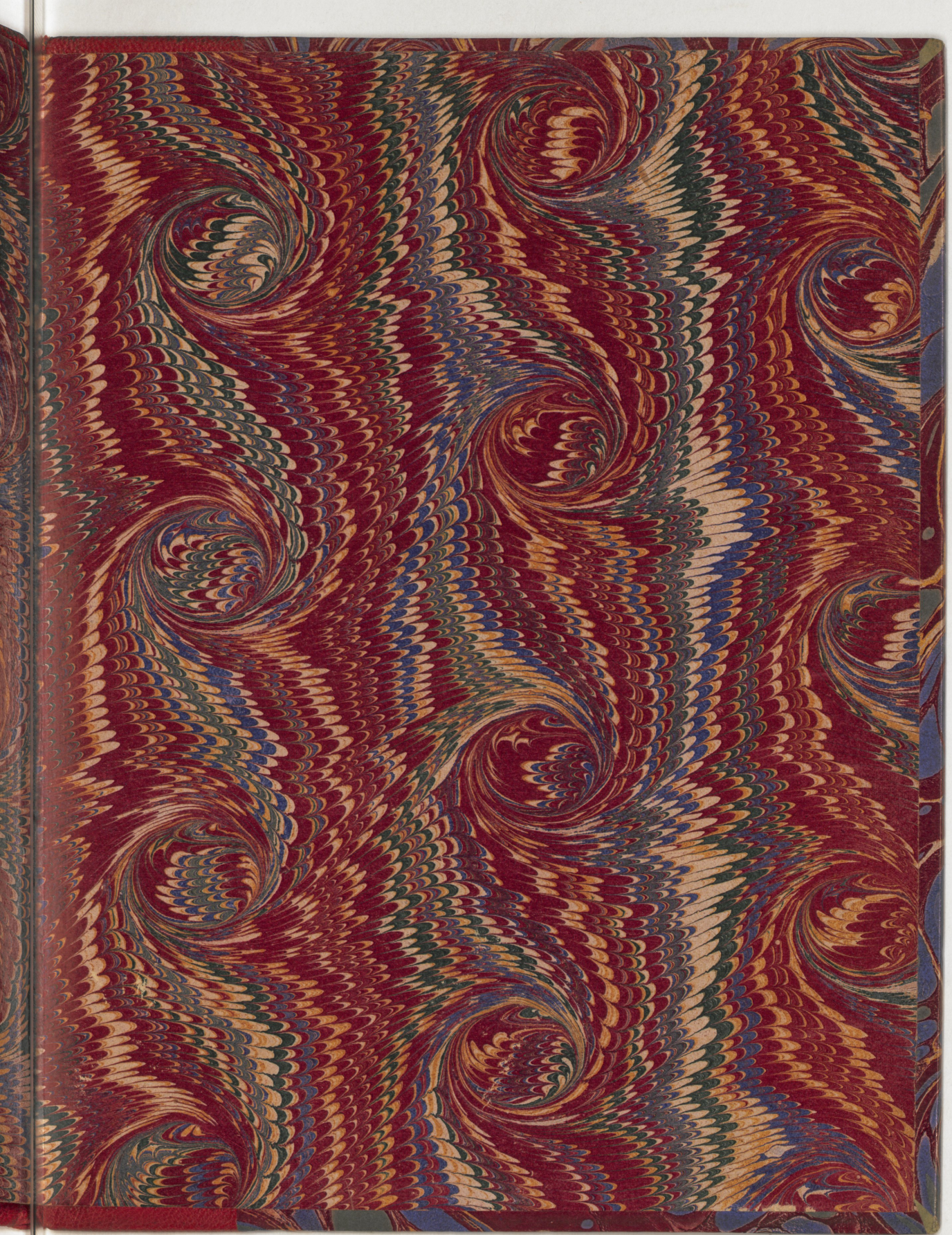


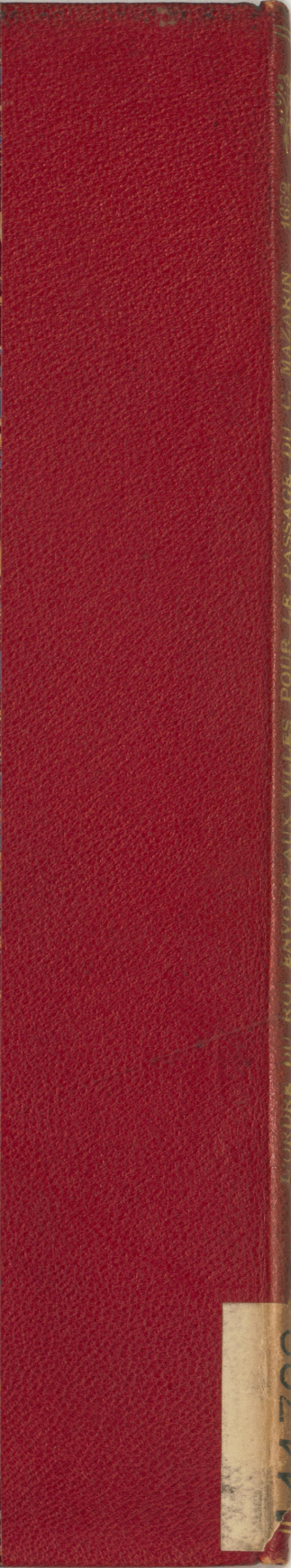
estant de la sorte, l'usage de la...
l'usage de la sorte, l'usage de la...
pour la... l'usage de la...
che de la... l'usage de la...
fait qu'il... l'usage de la...
de... l'usage de la...
que... l'usage de la...
coppes d'... l'usage de la...
lens... l'usage de la...
l'usage de la...
vraiment... l'usage de la...
de... l'usage de la...
l'usage de la...











1700